

Image not found or type unknown



Résiliation forfait mobile après le 8 février/hausse tva

Par **icequeen_the_real_one**, le **24/02/2011** à **15:13**

Bonjour,rrnrnLe montant de mon forfait mobile devait augmenter au moins de février. Mon opérateur m'a ensuite envoyé un sms le 8 février pour me signaler qu'il prenait en charge la hausse de la TVA et que mon forfait n'augmenterait pas. Pourtant le 18 février j'ai été prélevée d'un montant supérieur au montant prévu par mon contrat, et en recalculant, il s'avère que la hausse de la TVA a été appliquée à mon forfait.rnAi-je donc le droit de résilier ? Leur sms n'a pas été appliqué, j'ai été augmentée. Lorsque je téléphone le service résiliation m'assure que cela sera régularisé sur la facture suivante et que j'aurai des pénalités si je résilie maintenant (engagée jusqu'en juin 2012), mais je pense tout de même que légalement, ils sont en tort.rnrnQu'en pensez-vous ?